

# FICHE 01

## 60 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION : LE GOUVERNEMENT TIENT SES ENGAGEMENTS !

### L'ESSENTIEL

- Les 60 000 postes seront bien créés d'ici 2017 : au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 31 627 emplois ont été créés au sein de l'Éducation nationale. À ces postes s'ajoutent les postes créés pour l'enseignement supérieur (3 000) et dans l'enseignement agricole (600 postes).
- Le reste des postes sera créé en 2016 et 2017 pour atteindre l'objectif fixé.

### Les créations d'emplois réalisées depuis 2012

Les créations d'emplois depuis 2012 s'inscrivent dans les objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Les moyens conséquents ciblés sur les enseignants stagiaires (27 000 emplois supplémentaires pour la période, tous degrés confondus) participent à la refondation de la formation initiale. Ces nouveaux stagiaires bénéficient, au sein des Espé, d'une formation renouvée visant à une professionnalisation progressive.



Avec 21 000 emplois supplémentaires de titulaires, la priorité est accordée à l'enseignement du premier degré public (« plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des enfants de moins de trois ans »).

Ces moyens permettent également d'accompagner la refonte de l'éducation prioritaire et la future réforme du collège.

Sur les 6 000 emplois supplémentaires consacrés à la vie de l'élève et au pilotage du système éducatif, la plus grande partie porte sur les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Cet effort important vise à amplifier la dynamique de l'école inclusive qui permet à des élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité dans des établissements classiques.

### La rentrée 2015

Elle se caractérise essentiellement par la continuation des créations d'emplois destinées à la poursuite de la refondation d'une formation initiale des enseignants et du renforcement de l'encadrement des élèves.

**Sur le 1<sup>er</sup> degré public**, 811 ETP d'enseignants titulaires et 3 400 ETP d'enseignants stagiaires seront créés sur le programme 140 à la rentrée scolaire 2015. Compte tenu des décharges accordées aux enseignants stagiaires, qui partageront leur temps de service entre formation en Espé et enseignement en classe, les moyens d'enseignement supplémentaires créés à la rentrée 2015 représenteront 2 511 ETP. Ces moyens seront consacrés à la couverture des besoins liés à l'augmentation des effectifs d'élèves, à l'amélioration du dispositif de décharge des directeurs d'école et à la mise en œuvre du plan pour l'éducation prioritaire.

**S'agissant du 2<sup>nd</sup> degré public**, l'année 2015 se traduit par la création de 1 450 ETP supplémentaires d'enseignants titulaires et de 2 199 ETP supplémentaires d'enseignants stagiaires. Compte tenu de la décharge accordée aux enseignants stagiaires, qui partageront leur temps entre formation en Espé et enseignement en classe, les moyens nouveaux en enseignement représentent 2 550 ETP.

La répartition des moyens pour cette rentrée 2015 prend en compte les évolutions démographiques, les priorités spécifiques pour le second degré notamment la mise en œuvre du plan pour la refondation de l'éducation prioritaire et la constitution du réseau de professeurs formateurs académiques, réseau d'enseignants formateurs dont la mission est d'assurer des formations, notamment dans le cadre des Espé, et d'animer le réseau des tuteurs. Ils accompagnent notamment le plan de formation en éducation prioritaire.

**S'agissant du privé**, les écoles bénéficieront de la création de 668 ETP afin de permettre de décliner les priorités du ministère.

**S'agissant des moyens pour la vie de l'élève**, à la rentrée 2015, 137 emplois de CPE seront implantés dans toutes les académies pour améliorer l'encadrement des élèves en matière de vie scolaire.

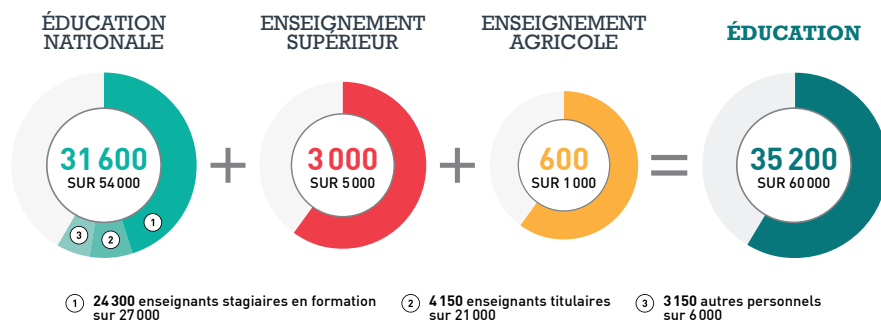
Afin de renforcer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 350 ETP d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap, nouveau statut des AVS) sont créés à la rentrée 2015.

Par ailleurs, 100 emplois de personnels médico-sociaux sont également créés : 10 emplois de médecins pour améliorer les taux d'encadrement de certaines académies, 40 emplois d'infirmiers pour améliorer le suivi de la santé des élèves dans les zones sensibles et promouvoir l'éducation à la santé et 50 emplois d'assistants de service social pour renforcer le suivi des élèves, principalement en éducation prioritaire.

Enfin, la création de 100 emplois de personnels administratifs interviendra à la rentrée 2015. Elle permettra un rééquilibrage des dotations en services académiques ainsi qu'un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE.

## 60 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION LE GOUVERNEMENT TIENT SES ENGAGEMENTS

2012-2015 : déjà 35 200 postes supplémentaires



Après 5 années de suppressions de postes, nous redonnons la priorité à l'éducation

